

Fin 2012, 900 000 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) sont parents d'au moins un enfant de moins de 25 ans encore à charge. Parmi eux, 690 000 ont au moins un enfant âgé de moins de 12 ans. Ces parents sont plus souvent que les autres seuls ou à la tête d'une famille nombreuse. Parmi eux, les mères des enfants en bas âge et celles en couple sont les plus éloignées du marché du travail. L'accueil des enfants de moins de 12 ans est un obstacle important à l'insertion professionnelle : ainsi, 27 % des parents bénéficiaires de minima sociaux sans emploi et qui en recherchent un se déclarent limités dans leurs recherches par des problèmes de garde d'enfant et cette part atteint 37 % pour les mères.

Les parents bénéficiaires du RSA socle ou de l'ASS sont plus souvent seuls ou à la tête d'une famille nombreuse

Fin 2011, 2 millions de bénéficiaires¹ ont perçu l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou le revenu de solidarité active (RSA) socle² : pour près des trois quarts, il s'agit du RSA socle non majoré (voir fiche 23). Parmi eux, d'après l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012 (voir annexe 1.1), 900 000 sont, fin 2012, parents d'au moins un enfant âgé de moins de 25 ans vivant dans leur ménage, dont 690 000 d'au moins un enfant de moins de 12 ans.

La monoparentalité est beaucoup plus fréquente parmi les parents bénéficiaires du RSA socle ou de l'ASS que parmi l'ensemble des parents âgés de 18 à 65 ans : 52 % des parents bénéficiaires sont des parents seuls, contre 11 % de l'ensemble des parents (*tableau 1*). Parmi eux, neuf parents sur dix sont des mères. Les mères seules représentent ainsi 48 % des parents bénéficiaires du RSA socle ou de l'ASS, l'ensemble des mères 71 %.

Par ailleurs, les parents bénéficiaires sont presque deux fois plus souvent que les autres à la tête d'une famille nombreuse : 29 % d'entre eux ont trois enfants ou plus, contre 16 % de l'ensemble

des parents. Le dernier enfant à charge des parents bénéficiaires est aussi plus jeune : le benjamin a moins de 3 ans dans trois cas sur dix (contre un peu plus d'un quart des cas pour l'ensemble des parents âgés de 18 à 65 ans), il est âgé de moins de 6 ans dans un cas sur deux (contre quatre cas sur dix pour l'ensemble des parents) et, dans trois cas sur quatre, il a moins de 12 ans (contre un peu plus de six cas sur dix pour l'ensemble des parents).

620 000 bénéficiaires du RSA socle non majoré, 110 000 bénéficiaires de l'ASS et 180 000 bénéficiaires du RSA socle majoré sont parents d'enfants de moins de 25 ans vivant dans leur ménage (*graphique 1*). Le RSA socle majoré étant par définition versé aux parents seuls³, la part le percevant parmi les parents bénéficiaires est deux fois plus élevée (20 %) que parmi l'ensemble des bénéficiaires. Parmi les parents bénéficiaires du RSA socle majoré, la part de ceux dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 3 ans est le double de celle observée pour les parents bénéficiaires des deux autres prestations. La majoration du RSA pour les parents seuls est, en effet, accordée pour un an et peut être prolongée jusqu'aux 3 ans de l'enfant le plus jeune.

Les parents bénéficiaires du RSA socle non majoré ont plus souvent au moins trois enfants que les parents

1. Les bénéficiaires sont les allocataires et, dans le cas du RSA socle uniquement, leur conjoint.

2. Jusqu'en 2015, le RSA comportait un volet « minimum social », le RSA socle, et un volet « complément de revenus d'activité », le RSA activité. La prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi depuis le 1^{er} janvier 2016.

3. Ou aux futurs parents seuls, dans le cas de femmes enceintes.

bénéficiaires du RSA socle majoré et de l'ASS (30 % d'entre eux contre environ 25 % pour les autres).

Les mères des jeunes enfants sont les plus éloignées du marché du travail

Le statut d'activité le plus fréquent des parents bénéficiaires d'un minimum social est le chômage (tableau 2). L'inactivité est également très présente : elle concerne 42 % des mères et 12 %

des pères. Les mères en couple sont plus souvent inactives que les autres, et ce, quel que soit l'âge du benjamin.

Seuls 16 % des parents bénéficiaires d'un minimum social occupent un emploi : c'est le cas de 21 % des hommes et de 14 % des femmes. Quand leur dernier enfant est âgé de moins de 12 ans, seulement 12 % des mères travaillent, contre 21 % lorsqu'il est âgé de 12 ans ou plus.

Tableau 1 Situation familiale des parents bénéficiaires de minima sociaux

	Parents bénéficiaires d'un minimum social				Ensemble des parents âgés de 18 à 65 ans ¹
	ASS	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	Ensemble	
Parents en couple	68	55	14	48	89
Parents seuls	32	45	86	52	11
Part des femmes parmi les parents seuls	77	91	97	92	81

1. Personnes de référence ou conjoints de leur ménage.

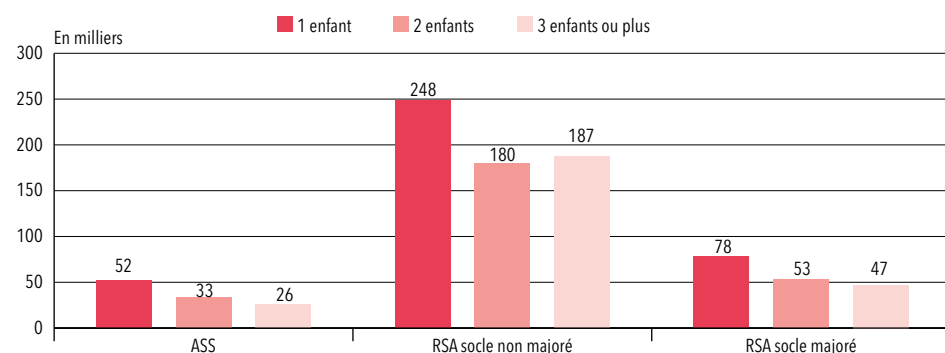
Note > Pour les bénéficiaires de minima sociaux, la situation familiale est celle du 4^e trimestre 2012. Ainsi, 14 % des bénéficiaires du RSA socle majoré fin 2011, parents d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans leur ménage fin 2012, vivent en couple fin 2012. Le fait d'être bénéficiaire du RSA socle majoré fin 2011 signifie que le bénéficiaire était un parent seul (ou futur parent seul, en cas de grossesse) à cette date.

Lecture > 45 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011, parents fin 2012, sont des parents seuls à cette date. Parmi ces parents seuls, 91 % sont des femmes.

Champ > Parents d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans le ménage, en France métropolitaine.

Sources > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012 ; Insee, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Graphique 1 Effectifs de bénéficiaires selon le minimum social perçu et le nombre d'enfants de moins de 25 ans



Lecture > 52 000 bénéficiaires de l'ASS au 31 décembre 2011 ont un enfant âgé de moins de 25 ans vivant dans le ménage au 4^e trimestre 2012.

Champ > Parents d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans le ménage fin 2012, bénéficiaires du RSA socle ou de l'ASS au 31 décembre 2011, en France métropolitaine.

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012.

À l'inverse, les pères bénéficiaires de minima sociaux ont plus souvent un emploi lorsque leurs enfants sont plus jeunes : 23 % des pères dont le benjamin a moins de 12 ans occupent un emploi, contre 11 % lorsqu'il a 12 ans ou plus. Ces derniers étant plus âgés que les autres (plus de 40 % d'entre eux ont 55 ans ou plus, contre 3 % des pères d'enfants plus jeunes), il est possible qu'ils connaissent, comme c'est souvent le cas pour les seniors, une situation plus difficile sur le marché du travail. Ces pères d'enfants dont le plus jeune a 12 ans ou plus sont d'ailleurs plus fréquemment bénéficiaires de l'ASS : 37 % perçoivent cette allocation, contre 22 % de l'ensemble des pères bénéficiaires.

Très peu de pères de jeunes enfants, sans emploi, déclarent un problème de mode de garde

L'accueil des enfants peut s'avérer un obstacle à l'insertion professionnelle des bénéficiaires de minima sociaux du fait de son coût et de l'organisation temporelle qu'elle nécessite⁴.

27 % des parents bénéficiaires, sans emploi et en recherchant un, déclarent être limités dans leurs recherches par des problèmes d'accueil de leurs enfants. Ce frein est beaucoup plus important pour les mères que pour les pères : 37 % des mères se

déclarent limitées contre 8 % des pères (graphique 2). De plus, lorsque la garde d'enfant constitue un facteur limitant la recherche d'emploi, elle représente très souvent l'obstacle principal pour les mères, alors qu'elle est un frein arrivant en seconde position pour les pères. Ces derniers évoquent plus souvent des difficultés liées au transport ou à la santé.

Par ailleurs, 17 % des parents bénéficiaires d'un minimum social, sans emploi et en recherchant un, déclarent que des raisons familiales ou personnelles les empêchent de trouver un emploi : 28 % des mères en couple sont dans cette situation, 21 % l'évoquant comme raison principale, ainsi que 22 % des mères seules, contre seulement 4 % des pères. Enfin, les parents bénéficiaires, sans emploi et qui n'en recherchent pas, sont des mères dans plus de neuf cas sur dix : 62 % d'entre eux évoquent la garde d'enfant comme l'un des deux premiers motifs de leur retrait du marché du travail ; 51 % la citent même comme la raison principale.

Les mères d'enfants de moins de 3 ans sont les plus confrontées aux problèmes de garde

Pour la moitié des mères sans emploi bénéficiaires d'un minimum social, la question de l'accueil des enfants constitue une difficulté d'insertion

Tableau 2 Statut d'activité, fin 2011, des parents bénéficiaires de minima sociaux, selon l'âge du plus jeune enfant

	En %						Ensemble
	Pères dont le plus jeune enfant a moins de 12 ans	Pères dont le plus jeune enfant a 12 ans ou plus	Mères dont le plus jeune enfant a moins de 12 ans		Mères dont le plus jeune enfant a 12 ans ou plus		
			en couple	seules	en couple	seules	
Actif occupé	23	11	10	13	15	23	16
Chômeur	67	70	32	47	38	55	51
Inactif	9	19	58	40	47	22	33
Total	100	100	100	100	100	100	100

Note > Les pères seuls sont rares et ne peuvent être distingués.

Lecture > 23 % des bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre 2011, pères et dont le plus jeune enfant a moins de 12 ans fin 2012, sont actifs occupés fin 2011.

Champ > Parents d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans le ménage fin 2012, bénéficiaires du RSA socle ou de l'ASS au 31 décembre 2011, en France métropolitaine.

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012.

4. Dans toute la suite de cette fiche, l'analyse est restreinte aux parents d'enfants de moins de 12 ans.

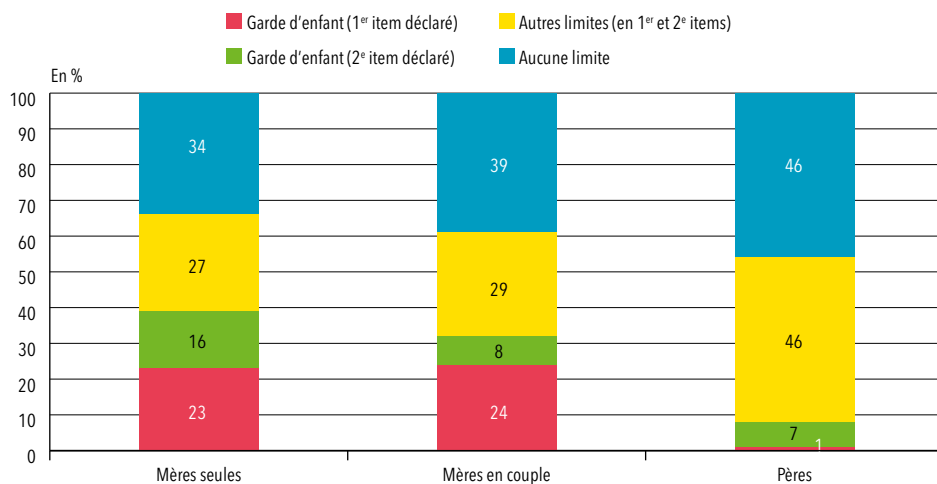
professionnelle (tableau 3). Parmi elles, 37 % de celles qui recherchent un emploi se disent limitées dans leur recherche par ce motif ; parmi celles qui ne cherchent pas d'emploi, 67 % expliquent leur retrait du marché du travail par cette raison.

Ces difficultés liées à la garde d'enfant sont évidemment renforcées quand l'enfant est en bas âge. Deux tiers des mères d'enfants de moins de 3 ans citent la garde comme une limite à la recherche d'un emploi ou comme motif de retrait du marché du travail. Parmi les femmes hors du marché du travail, 80 % des mères d'enfants en bas âge invoquent l'accueil des enfants pour expliquer leur absence de démarche de recherche d'emploi, contre 41 % des mères d'enfants âgés de 6 à 11 ans. De même, les mères qui n'ont pas d'emploi et qui en recherchent un déclarent à

48 % être limitées dans leur recherche en raison d'un problème de garde quand leur benjamin a moins de 3 ans, alors qu'elles ne sont plus que 29 % quand leur plus jeune enfant a entre 6 et 11 ans.

La limitation est d'autant plus forte que la fratrie est grande. La part des mères sans emploi et qui en recherchent un diminue avec le nombre d'enfants : 61 % des mères sans emploi ayant au moins trois enfants⁵ ne recherchent pas d'emploi, contre 31 % des mères qui n'ont qu'un seul enfant. La garde des enfants constitue un motif de retrait du marché du travail d'autant plus cité par les mères qui ne recherchent pas d'emploi que leur nombre d'enfants est élevé (73 % des mères de trois enfants ou plus). Parmi les mères à la recherche d'un emploi, celles qui sont seules déclarent plus fréquemment que

Graphique 2 Limites déclarées à la recherche d'emploi des bénéficiaires sans emploi en cherchant un, selon leur situation familiale



Notes > Les pères seuls sont rares et ne peuvent être distingués. Les autres motifs de limite proposés sont le coût de la correspondance, l'absence de moyen de transport, le coût des transports, l'absence de vêtements convenables, des problèmes de santé, des difficultés à parler ou comprendre la langue française et d'autres raisons à préciser.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA socle ou de l'ASS au 31 décembre 2011, 23 % des mères seules sans emploi et en cherchant un fin 2012 déclarent la garde d'enfant comme première limite principale à leur recherche d'emploi.

Champ > Parents d'enfant(s) de moins de 12 ans vivant dans le ménage, sans emploi et en recherchant un fin 2012, bénéficiaires du RSA socle ou de l'ASS au 31 décembre 2011, en France métropolitaine.

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012.

5. Dont au moins un enfant a moins de 12 ans.

la garde d'enfant est un obstacle à leur recherche que celles qui vivent en couple (39 % contre 31 %). En revanche, pour les mères ne recherchant pas d'emploi, celles qui sont seules estiment moins souvent que l'accueil des enfants est le motif de non-recherche d'emploi que celles en couple (59 % contre

75 %). Les mères seules recherchent plus souvent un emploi que les mères vivant en couple (64 % contre 43 %). Ainsi, pour les mères en couple, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale se solde davantage par un retrait du marché du travail que pour les mères seules. ■

Tableau 3 Proportion des mères bénéficiaires sans emploi déclarant la garde d'enfant comme une limite à leur recherche d'emploi ou un motif pour ne pas en rechercher un

	Recherche un emploi		Ne recherche pas d'emploi		Ensemble	
	%	La garde est une limite à la recherche	%	La garde est un motif de retrait du marché du travail	%	La garde constitue une difficulté dans leur insertion
Âge du plus jeune enfant						
Moins de 3 ans	46	48	54	80	100	66
De 3 à 5 ans	62	34	38	64	100	45
De 6 à 11 ans	64	29	36	41	100	33
Nombre d'enfants						
1 enfant	69	39	31	55	100	44
2 enfants	59	38	41	67	100	50
3 enfants ou plus	39	31	61	73	100	57
Situation familiale						
En couple	43	31	57	75	100	56
Seule	64	39	36	59	100	46
Ensemble	56	37	44	67	100	50

Note > Les motifs pris en compte sont ceux cités en première ou seconde raison principale.

Lecture > Parmi les bénéficiaires de l'ASS et du RSA socle au 31 décembre 2011, mères sans emploi et ayant un seul enfant fin 2012, 69 % recherchent un emploi fin 2012 et, parmi celles-ci, 39 % déclarent être limitées dans leur recherche d'emploi par la garde d'enfant.

Champ > Mères d'enfant(s) de moins de 12 ans vivant dans le ménage, sans emploi fin 2012, bénéficiaires du RSA socle ou de l'ASS au 31 décembre 2011, en France métropolitaine.

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012.

Pour en savoir plus

> **Acs, M., Frel-Cazenave, E., Lhommeau, B.** (2014, février). Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ? DREES, *Études et Résultats*, 874.

> **Eydoux, A., Letablier, M.-T., Sylla, S.** (2006). La conciliation vie professionnelle et vie familiale des personnes pauvres ou précaires. Onpes, *Travaux de l'Observatoire 2005-2006*, p. 161-197.

> **Labarthe, J., Lelièvre, M.** (2014). Les conditions de vie des personnes aux revenus modestes et leurs trajectoires de niveau de vie. *Minima sociaux et prestations sociales*. DREES, coll. Études et Statistiques.

> **Nicolas, M., Tomasini, M.** (2008, mars). Conciliation des vies familiale, professionnelle et sociale des allocataires de minima sociaux. CNAF, *Recherches et prévisions*, 91.